Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260619-70077-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 09 juin 2026 qui leur a été adressé le 12 juin 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 12 juin 2026 et du site des Forges le 12 juin 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 12 juin 2026.

Conseillers présents : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Mireille COHEN, Edwige MESSAGER, Christelle CHAMAILLARD, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Nicolas HENRIOT, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole NUIXE, Frédérick BUSSY, Patrick POCARD, Sabine GUILLEMIN, Henriette LORAND et Erwann MORVAN.

Conseillers donnant pouvoir : Alain GIRAUD donnant pouvoir à Edwige MESSAGER, Guilaine GARAUD donnant pouvoir à Nicolas HENRIOT et Yoann ROBIN donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Henriette LORAND.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 20

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-06.19-20 – INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SOCIETE YAWAY GUEHENNO

- Avis du Conseil Municipal

Rapporteur : André BRIEND

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260619-70077-DE

Exposé

Le Maire présente la demande d'autorisation environnementale de la société YAWAY GUEHENNO (filiale de Kallista Energy) portant sur un projet de création d'une unité d'alimentation éolienne (3 éoliennes) à GUEHENNO en vue de l'exploitation d'une station de recharge pour les véhicules électriques. Le dossier est soumis à la consultation du public depuis le 22 mai 2026 et jusqu'au 22 août 2026.

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette demande. L'avis est émis dès l'ouverture de la consultation et au plus tard dans les 2 mois qui suivent.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	20
DONNANT POUVOIRS	03
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	08
SUFFRAGES EXPRIMES	15
MAJORITE ABSOLUE	08
POUR	14
CONTRE	01

Compte tenu de ces éléments,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **EMET** un avis favorable à ce projet.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 26 juin 2026

Le Maire,

André BRIEND

MAIRIE DE FORGES DE LANOUEE 56 (Morbihan)

La secrétaire de séance,

Henriette LORAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication